

FICHE ACTION – TEMPETE

ACTION	RESPONSABLE	INTERVENANT
Activation du P.P.M.S	CHEFCRI	
Couper les sonneries	RESACLO	Agent d'accueil
Déplacer les classes en fonction du côté des bâtiments exposés à l'intempérie et fermer les volets	RELIFA	Assistants d'éducation et Professeurs
Ecouter la radio et joindre les autorités afin d'obtenir des informations météorologiques et les consignes à suivre (maintenir le confinement ou évacuer les locaux)	CHEFCRI	
Prévenir les familles de la procédure de retour au domicile et les informer de la situation future (sur ordre du CHEFCRI). Prendre en compte les perturbations de trajet de l'élève, la présence ou non des parents au domicile et l'éventuelle perturbation sur le trajet des parents	RELIFA	Assistants d'éducation
Autoriser le départ des élèves	CHEFCRI	
Contrôle du départ des élèves – Si un élève part seul, noter l'identité et l'heure du départ	RELIFA	Assistants d'éducation
Désactivation du P.P.M.S après le départ du dernier élève	CHEFCRI	Secrétaire
Si besoin, mise en place d'une cellule psychologique	CHEFCRI	

Nota : Une fois le P.P.M.S déclenché, les adultes ne sont autorisés à quitter l'établissement qu'avec l'accord du CHEFCRI.

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (Ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par la gendarmerie, téléphone, radiodiffusion, signal national de fin d'alerte.